

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

25 SEPTEMBRE 1874.

LA GLORIEUSE.

[Suite.]

Oni, dit Cornélie en se levant, mais il est impossible que nous fassions à pieds ces courses-là.

—C'est vrai, je me croyais encore à Dongamp. Comment faire ?

—Prendre tout simplement un fiacre à l'heure ; nous ne serons pas plus d'une heure. Il y a justement une station de voitures dans la rue de Sévres.

—Je ne me connais pas à toutes ces choses parisiennes, dit Louise en riant ; mais pendant que je vais avertir ma mère, ne pourriez-vous pas aller chercher une voiture ?

—J'y vais dit Cornélie, tiens-toi prête, dans cinq minutes je serai ici.

Elle partit, et le terme qu'elle avait fixé elle-même était à peine écoulé, qu'une voiture s'arrêtait vis-à-vis du logement occupé par les Richard. Louise qui guettait son arrivée, descendit et monta auprès de Cornélie.

Pendant le trajet, elles gardèrent le silence. Cornélie éprouvait une impression étrange à la pensée de rompre si vite avec sa vie de Parisienne et elle s'applaudissait cependant d'avoir cédé aux instances de Louise. Quitter Paris était ce qu'elle avait de mieux à faire, et l'occasion s'en présentait tout naturellement.

Dans la rue Saint-Jacques, elles descendirent et monterent dans le modeste appartement occupé par le curé. Il leur fallut attendre dans une espèce d'antichambre, et elles virent successivement passer des personnes de tout aspect et de toute condition. Une pauvre femme en haillons précédait une grande dame qui se mettait de moitié dans les bonnes œuvres de l'homme dévoué ; plusieurs ouvriers de misérable mine remplacèrent un jeune homme de l'aspect le plus distingué. Enfin elles furent introduites à leur tour dans une chambre assez mal meublée où les attendait un prêtre au visage sérieux mais au regard bienveillant.

—Ah ! c'est vous ma petite Bretonne, dit-il en voyant entrer Louise. Je suis très heureux de vous voir chez moi, cela m'annonce que vos malades sont hors de danger.

—Oh ! Monsieur ils sont, Dieu merci, presque guéris, répondit Louise en prenant la chaise que lui offrait le vieillard, le médecin a même permis le départ.

—Et quand aura-t-il lieu ?

—Dans une huitaine.

—Vous leur souhaiterez un bon voyage de ma part. Si j'avais en un moment, je serais allé voir Jules et votre respectable mère, mais tous mes instants sont comptés, et quelque intérêt que nous portions aux convalescents, il faut bien les laisser pour les véritables malades.

—Sans doute, Monsieur, et d'ailleurs, c'était à Jules à venir vous voir et vous remercier ; mais le médecin s'est opposé à ce qu'il sortit, afin, dit-il, de ménager ses forces pour le voyage. C'est donc moi qui viens vous remercier en votre nom à tous, Monsieur le curé.

—Vous ne me devez aucun remerciement, mon enfant, notre temps appartient à ceux qui souffrent indistinctement ; nous devons le consacrer à soulager toutes les misères, de quelque nature qu'elles soient, et notre mission serait bien douce à remplir, si nous avions toujours affaire à des Jules Richard.

—Il est bien bon Jules, bien bon et bien dévoué, dit Louise non sans orgueil.

—C'est un charmant garçon. Sa piété est solide et sincère, c'est la piété du Breton. Il a le caractère doux et l'âme loyale. Nous le regretterons vivement, d'autant plus que c'est un des rares jeunes hommes qui nous laissent complètement sans crainte. Paris ne l'a pas entamé, il est resté moralement ce qu'il était. Mais pourquoi est-il triste ? quel est donc ce chagrin dont il ne parle jamais mais qui étouffe évidemment sa gaieté naturelle ?

Louise tourna involontairement les yeux vers Cornélie, mais elle eut pitié de son embarras et répondit :

—Il a été contrarié dans ses projets d'avenir, Monsieur le curé, et n'a pas encore pu en prendre son parti, mais cela viendra.

—Je l'espère, il mérite d'être heureux, et il le deviendra. Ce que vous

me dites-là m'explique l'étrange conduite qu'il a tenue dans le temps vis-à-vis de son premier patron, qui était venu me trouver espérant que je l'aurais fait changer d'avis. Il vous a parlé de cela, sans doute ?

Non, Monsieur.

—Eh bien ! je vais commettre cette petite indiscretion qui ne causera de préjudice à personne. Son premier patron à Paris était un taillandier riche, très-brave homme au fond et se connaissant bien en ouvriers et en hommes. Jules n'avait pas travaillé un mois chez lui, qu'il avait conçu la pensée d'en faire son gendre. La jeune fille avait, il paraît, partagé cet avis, et ce beau mariage avait été proposé à Jules, qui l'avait nettement refusé. C'est alors que son patron est venu me trouver. J'ai consenti à lui réparer des avantages du parti qu'il dédaignait. Inutile de vous dire que je n'ai pas été plus heureux.

Il a certainement refusé à une très-belle position, mais nous a montré une fois de plus la loyauté et le désintéressement de son caractère.

—Il ne nous avait pas parlé de cette affaire, dit Louise ; il ne se vante pas tous les jours, mon frère.

—Ah ! c'est bien vrai. Malgré son incontestable mérite, il est resté modeste ; c'est rare, très-rare. Dites-lui bien que nous regretterons tous son absence, et que nous accueillerons l'annonce de son retour avec joie.

Sur ces paroles, Louise se leva en exprimant encore une fois la reconnaissance dont elle s'était chargée de porter l'expression, et Cornélie et elle regagnèrent la voiture qui les attendait.

Par une délicatesse dont Cornélie lui sut gré, elle ne fit aucune allusion aux petites révélations faites par le curé, et bien qu'elles eussent toutes les deux l'esprit occupé de ce qu'il venait de dire, elles parlèrent de toute autre chose en se rendant au Louvre.

—Au Louvre, Cornélie se rendit dans le département de Mademoiselle l'Almyre, et lui annonça simplement qu'elle se voyait obligée de repartir dans huit jours pour Dongamp.

Mlle. ZENAÏDE FLEURIOT.

[à suivre.]

Quelques faveurs de Notre-Dame-des-Anges.

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous, pour préparer vos lecteurs à la dévotion envers Notre-Dame-des-Anges, leur faire part des quelques faits qui suivent ?

L'année dernière, au mois de février, une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame écrivait ces lignes qu'accompagnait deux timbres-poste, de 25 centimes chacun :

« 3 février 1873, M... (La lettre est datée d'une petite ville des Vosges.)

«..... Ici, il y a une pauvre femme qui était très-affligée d'un mal affreux au visage, le mois dernier. Elle promit à Notre-Dame-des-Anges de communier en son honneur, et de lui faire une offrande de cinquante centimes si elle guérissait. « Elle est complètement guérie, et m'a remis cinquante centimes pour les envoyer à Notre-Dame-des-Anges. Je vous les adresse en timbres, afin que vous les fassiez remettre au Père directeur de l'Archiconfrérie.

Sœur S. E.

La pauvre femme avait fait comme la pauvre veuve de l'Evangile, louée par Notre-Seigneur. N'ayant que deux oboles (deux timbres-poste), elle les avait aussi jetées dans le tronc, et l'auguste Reine des anges n'avait pas dédaigné d'accepter cette chétive offrande, et de lui accorder, en retour, la guérison demandée.

O grande Reine ! comme elle est bonne pour ses pauvres enfants de la terre, puisqu'elle accueille les plus légères marques d'amour à l'égard des dons les plus magnifiques.

Le fait qui précède est déjà ancien, il date de dix-huit mois, mais il n'a pas encore été publié, voilà pourquoi je vous le communique. Les deux qui vont suivre sont plus récents. Ils se sont passés dans un village de la basse Autriche, près de Vienne, au mois de juin dernier. Je rapporte, d'après une correspondance, dont le français seul laisse un peu à désirer.

«..... Depuis ces deux dernières semaines Dieu a guéri une femme mourante d'une maladie grave et compliquée. C'était la femme d'un concierge habitant près de nous. Elle avait reçu les derniers sacrements, et tout le monde attendait sa mort. Ses sœurs et tous ses parents étaient arri-

vés de Vienne, de la Hongrie, etc.

« Moi-même, quoique je ne la connaissais pas, j'étais aussi dans sa chambre, afin de lui faire baisser une petite croix indulgenciée que j'avais pour la bonne mort, pensant bien qu'elle serait heureuse de recevoir cette faveur avant de partir pour l'autre vie. La vertu de cette petite croix de bois fut telle que la pauvre femme voulut se réconcilier sur-le-champ avec une voisine avec laquelle vivait en mésintelligence.

« M'adressant alors à la mourante et à son mari désolé, je leur dis :

« Récitez un Ave Maria, avec l'invocation : Notre-Dame-des-Anges, priez pour nous, afin que le bon Dieu vous rende la santé. Voulez-vous ?

« Nous baisâmes tous les trois la petite croix, et je partis pleine d'espoir que la Reine des anges allait prier pour elle.

« Mais les jours qui suivirent cette entrevue, la pauvre femme alla de plus en plus mal. La nuit de samedi (27 juin), je ne pouvais dormir, je me sentais mal ; je priai beaucoup pour elle ; je suppliai Dieu de faire ce miracle par la gloire de sa Mère, et quand je ne pus plus prier moi-même, étant trop fatiguée, je la recommandai à la Reine des anges.

« Le matin, à huit heures, elle resta toute une heure dans une espèce d'assoupissement, les sens glacés, avec tous les symptômes d'une personne à l'agonie. On alluma le cierge mortuaire, et l'on commença à réciter les prières pour les morts. — Tout à coup, au lieu de s'éteindre, comme on s'y attendait, elle changea de visage, elle se réveilla d'un rêve. Les parents, surpris, ne savent à quoi attribuer ce changement, et se demandent s'il continuera. Mais le mieux s'accroît d'heure en heure elle reprend des forces, et maintenant elle est en pleine convalescence.

« J'avais promis à Dieu que s'il m'accordait cette grâce, je la ferais publier en l'honneur de sa sainte Mère, et que je tâcherais de faire entrer cette pauvre femme et son mari dans l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Anges. C'est ce que je viens de faire. Leurs noms sont déjà sur la liste que j'expédie au Révérend Père M...

« Merci, cher Révérend Père, du Rosier de Marie que vous m'avez envoyé. Cette lecture m'est si sympathique !

CATHERINE S. DE P.

« P..., 2 juillet 1874. »

Quelques jours avant la guérison rapportée dans cette lettre, la même pieuse zélatrice, qui nous la raconte, avait été témoin d'un autre fait non moins touchant, quoique moins frappant en apparence.

Une de ses amies, l'avait priée d'aller voir avec elle une personne alitée et gravement malade.

« Si vous vouliez vous unir à nous lui dit-elle, nous ferions une neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus pour sa guérison.

« Volontiers, répondit Madame de P. ; mais je voudrais qu'on ajoutât aux litanies du Sacré-Cœur l'invocation à Notre-Dame-des-Anges.

Son amie y consentit. En arrivant auprès de la malade, après avoir pris de ses nouvelles, Madame de P. lui dit :

« Nous allons faire toutes les trois une neuvaine au Sacré-Cœur et à Notre-Dame-des-Anges pour votre guérison.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Ah ! lui dit la malade, comme le bon Dieu est bon ! Il m'a enlevé toutes mes inquiétudes et m'a rendu la paix. Maintenant je ne suis plus tourmentée ; je lui ai tout remis entre les mains, et j'attends avec une entière soumission tout ce qu'il voudra décider pour moi. »

Avant la fin de la neuvaine, une lettre lui arrivait, contenant une partie de la somme qui lui était due, et lui annonçant le reste pour un des jours suivants.

Voilà, ce qu'avait produit un acte d'abandon accompli par la grâce de Notre-Dame-des-Anges et du divin Cœur de Jésus.

Agréez, Monsieur le directeur, l'expression de mon respect,

L'abbé C.

La situation en Louisiane.

M. Kellogg est maintenant en possession absolue de la maison d'Etat, des archives, de l'administration, et de tout ce qui constitue le gouvernement de la Louisiane. Il a même rappelé nombre de ses amis politiques les plus éminents qui, à la première alerte, avaient pris le chemin du Nord le laissant seul—avec ses métropolitains affronter la bourrasque, tandis que lui-même se réfugiait prudemment à la Douane derrière les soldats des Etats-Unis. Les anciens fonctionnaires des paroisses ont aussi repris leurs places qu'ils avaient remises sans conteste aux partisans du gouverneur McEnery.

Mais est-ce à dire que cette restauration règle définitivement la situation, et que la soumission des révolutionnaires victorieux rende au pouvoir de M. Kellogg l'autorité dont il manquait auparavant ? Non assurément, et la paix ne régnera véritablement en Louisiane que quand de nouvelles élections, faites dans des conditions de sincérité indiscutables, auront donné au gouvernement, quel qu'il soit, une sanction légale. Dans la situation présente, il dépend de M. Kellogg que cette satisfaction soit donnée non seulement à la Louisiane, mais au pays tout entier, qui la réclame par l'universalité des organes de la presse. La retraite de M. Kellogg et de son entourage, s'il avait véritablement souci de sa dignité et des intérêts qui doivent être la préoccupation dominante d'un citoyen investi d'une aussi haute mission que celle d'un gouverneur d'Etat, changerait du noir au blanc la situation de la Louisiane.

En faisant cela, il n'aurait pas la mortification de céder la place à son compétiteur ; car McEnery a déjà déclaré qu'il était prêt à retirer ses prétentions si Kellogg en faisait autant, et alors celui-ci aurait le bénéfice de la condescendance sans faiblesse, remettant le pourvoir au peuple seul de qui il émane, après avoir tenu bon jusqu'au moment où sa retraite aurait le caractère d'un acte spontané. Sa position serait ainsi moralement sauvée, et, malgré la lourde responsabilité du passé, le peuple, qui est bon prince, pourrait encore lui tenir compte jusqu'à un certain point de cette tardive déférence. Malheureusement il n'y a guère à attendre une telle marque de jugement, et nous craignons bien qu'il ne persiste dans son attitude de défi, d'autant plus qu'il n'a pas même le mérite d'être une personnalité *sui generis*, et qu'il n'est que l'instrument d'un parti qui jouera jusqu'à la dernière carte, sachant que sa chance de domination s'évanouira en Louisiane, le jour où cet Etat échappera à la domination de ses créatures pour être rendu au libre arbitre des populations.

Ce n'est donc que pour ordre que nous mentionnons le vœu général exprimé, au Nord comme au Sud, de voir le peuple louisianais appelé à décider du gouvernement qui lui convient.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Ah ! lui dit la malade, comme le bon Dieu est bon ! Il m'a enlevé toutes mes inquiétudes et m'a rendu la paix. Maintenant je ne suis plus tourmentée ; je lui ai tout remis entre les mains, et j'attends avec une entière soumission tout ce qu'il voudra décider pour moi. »

Avant la fin de la neuvaine, une lettre lui arrivait, contenant une partie de la somme qui lui était due, et lui annonçant le reste pour un des jours suivants.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Ah ! lui dit la malade, comme le bon Dieu est bon ! Il m'a enlevé toutes mes inquiétudes et m'a rendu la paix. Maintenant je ne suis plus tourmentée ; je lui ai tout remis entre les mains, et j'attends avec une entière soumission tout ce qu'il voudra décider pour moi. »

Avant la fin de la neuvaine, une lettre lui arrivait, contenant une partie de la somme qui lui était due, et lui annonçant le reste pour un des jours suivants.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

« Oh ! répondit la malade, ne demandez pas la guérison de mon corps : ma maladie est peut-être une grâce. Je suis heureuse de souffrir si c'est la volonté de Dieu. Mais demandez-lui plutôt la guérison de mon âme : qu'il me donne la résignation et la force dont j'ai besoin, et surtout qu'il m'enlève mes inquiétudes en ce qui concerne mes affaires temporelles. C'est là ce qui me tourmente le plus. Je suis constamment dans l'angoisse et je ne peux pas retrouver la paix. On me doit une grosse somme et j'ai bien peur qu'elle ne me soit jamais payée. »

Il fut convenu avec Madame de P. que le but principal de la neuvaine serait d'obtenir à la patiente la vertu d'abandon à la divine volonté.

Quelques jours après, Madame de P. alla la revoir.

bienfaits. Ce n'est pas vanité personnelle, c'est talent de journaliste et bonne conduite d'entrepreneur. Il rapporte cent pour cent, et il est homme d'esprit avéré à Paris, à Carpentras et à Falaise.

Il a une politique fine, et en un sens sublime. Le drapeau drapeau blanc sur les levres, les autres dans ses greniers, la croix d'une main, la marotte de l'autre, la fourchette dans le cœur, il peut piquer à tous les plats et fleurir sous tous les régimes avec la fière indépendance de l'homme qui croit à tout provisoirement et à rien définitivement. Ce n'est pas qu'il méprise les principes. Oh! non. Fidonc. Il a des principes, mais ne s'en sert pas.

Fortuné, puissant, faisant la paix, faisant la guerre, faisant l'aumône, faisant ses affaires, faisant chère lie, fourni de tous les paratonnerres et voyant dans ses antichambres une bonne partie des principes du monde, pourquoi est-il mélancolique?...

Qu'a-t-il donc le pacha?

Nous croyons le savoir et nous le dirions bien, mais comme c'est un tourment qui l'honore, nous craignons de nuire à ses affaires et nous voulons qu'il nous demande de révéler sa secrète douleur.

LOUIS VEUILLON.

CANADA.

QUEBEC, 25 SEPTEMBRE 1874.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON — La Glorieuse.
Quelques faveurs de Notre-Dame-des-Anges.
La reconnaissance de Serrano.
Lettres Carlottes.
Pourquoi est-il mélancolique.

Deuxième Centenaire.

Nous sommes heureux d'apprendre que les citoyens souscrivent généreusement pour contribuer à la célébration de cette grande solennité. L'enthousiasme règne dans notre ville. Québec est heureux et fier de ce que la Providence l'appelle à manifester avec autant d'éclat sa foi vive et sa reconnaissance. Des processions aux flambeaux, des feux d'artifices, des arches se préparent. Chacun veut contribuer et rivaliser d'ardeur.

C'est auprès de la Basilique surtout qu'il faut concentrer les démonstrations. Aussi sommes-nous heureux de la décision prise par le comité d'illuminer l'ancien Collège des Jésuites. De nombreuses lanternes chinoises seront suspendues aux croisées; une rangée de fenêtres portera des inscriptions se détachant sur un fond opaque; une grande toile représentera les armes qui ornent la porte principale, monument respecté par les autorités militaires.

Le coup d'œil sera grandiose, et l'exécution de cette partie du programme sera peu dispendieuse. Cette vieille relique de notre passé avait droit de n'être pas oubliée. Que de souvenirs, que de bienfaits elle rappelle! L'on fera sur des toiles transparentes les noms des plus illustres Jésuites qui l'ont honorée de leur vie de sacrifice et de dévouement. A titre de respect à la mémoire de ce collège, et aussi pour l'ensemble de l'illumination, l'on devait décider comme on l'a fait. Tout ce qui environne la Basilique doit prendre un aspect de gaieté et d'animation, pour mieux exprimer notre reconnaissance envers le Souverain Pontife qui a daigné ériger chez nous une basilique mineure.

Si nous insistons sur ce point, c'est pour répondre au *Journal de Québec* qui conseille, "après y avoir mûrement réfléchi" de laisser cette antiquité dans l'ombre. Notre confrère peut avoir d'excellentes idées, mais il ferait mieux de les communiquer au comité, que de chercher à jeter de l'eau froide pour établir sa sagesse. Sur une matière aussi délicate, il ne doit pas et il ne peut pas y avoir de division. Le comité décide, et tous le supportent et exécutent son programme à la lettre.

Nous avons reçu lundi, trop tard pour l'insérer, la lettre suivante:

"Monsieur le Rédacteur,

"Je suis chargé par Mgr. l'Archevêque d'informer par les journaux les membres du clergé catholique, à quelque diocèse qu'ils appartiennent, qu'ils seront les bienvenus à la célébration de la fête du 200^e anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec.

"J'ai l'honneur d'être,

"Monsieur,

"Votre très-obt. serviteur,

"C. A. COLLET, Ptre., Secrétaire."

Le comité d'organisation siégera ce soir; tous les membres sont priés de s'y trouver.

Il s'amuse.

L'Événement, n'ayant rien de sérieux à dire contre le ministère de Boucherville, s'attaque aux noms de baptême des ministres et à celui du rédacteur du *Courrier*. C'est un genre que nous lui laissons sans jalousie. Il nous serait facile de lui rappeler qu'il s'appelle Hector comme l'honorable M. Langevin, et d'en tirer

toutes sortes de conséquences. Mais nos lecteurs, habitués à des écrits sérieux, approuveraient guère de telles fadaïses.

L'Événement mêle sans cesse à sa polémique un certain mépris de l'intervention de la Providence dans les affaires humaines, cela sied parfaitement à ses idées libérales. Il excelle quand il s'agit de se moquer de la foi des autres, de leur dévouement à la cause religieuse. De fait, c'est le seul point sur lequel ses convictions ne changent pas.

Nous engageons en conséquence le *Journal de Québec* à lui retirer le titre de girouette. C'est bien le moins que ces nouveaux amis peuvent faire, que de se réhabiliter mutuellement.

Quant à ce qui nous concerne, nous donnons à l'Événement carte blanche. Qu'il nous nomme, nous renomme, déclare nos noms de baptême et de famille. S'il veut faire l'historique de notre passé, il sera également le bienvenu. Nous lui dirons, une fois pour toutes, que nous appartenons à l'une des plus anciennes familles de notre pays, que nous portons son nom avec orgueil, et que notre passé est intact. Peut-être même trouvera-t-il dans ce dernier quelques faits qui contrasteront étrangement avec certaines anecdotes qui concernent la vie de M. Fabre.

Québec et Ontario.

Les grits règnent à Ontario, les conservateurs règnent à Québec. Le *Bien-Public*, comparant les deux gouvernements, a donné la préférence à Ontario. Voici un article emprunté au *Belleville Intelligencer* qui fera voir si notre confrère a raison.

En voyant ce que font les grits à Ontario, l'on pourra se former une idée de ce que feraient les rouges chez nous.

DES FAITS POUR LE PEUPLE

1. En 1871 le gouvernement de Sanfield Macdonald a dépensé \$1,816,867.78. En 1873 le gouvernement de Mowat, Fraser, McKellar et compagnie a dépensé la somme énorme de \$2,560,212.23; augmentation de la bagatelle de \$743,345.45.

2. Le plus haut montant dépensé dans une année par Sanfield Macdonald pour les contingents était de \$32,662.72 en 1861; (comptes publics, p. 1871). Ce noble gouvernement réformateur a dépensé, en 1872, pour les mêmes causes \$57,929.06 (comptes publics 1872, p. 97); et en 1873 \$53,950.50 (comptes publics 1873, p. 107).

3. Dans les départements, les dépenses contingentes se montèrent, sous Sanfield Macdonald en 1871, à \$19,139.83 (comptes publics 1871, p. 134). Sous la sage surveillance de l'administration de la Réforme, ces dépenses montèrent, en 1872, à \$38,360.15, et en 1873 à \$33,970.99 (comptes publics 1873, p. 158).

4. En 1871, le département du Trésor, sous le gouvernement de coalition, demanda pour les dépenses contingentes la somme de \$1,319.15 (comptes publics, p. 78). M. Mackenzie, le Trésorier de la Réforme, demanda \$3,119.40 (comptes publics, p. 90); et M. Crooks en 1873 demanda \$2,480.38, (comptes publics, p. 98).

5. En 1871 Etienne Richards, partisan de la coalition, en pratiquant une sage économie pensa la somme de \$8,454 suffisante pour les contingents dans le département des Terres de la Couronne, (comptes publics, p. 80). Blake, Scott, Mowat et Cie., furent d'une opinion contraire et rayèrent en 1872, pour la même fin, la somme de \$23,198.90 (comptes publics, p. 93) et en 1873 \$16,422.24 (comptes publics, p. 101).

6. En 1871, Stephen Richards mena les bureaux des Terres de la Couronne moyennant \$261 (comptes publics, p. 80). En 1872, le gouvernement de la réforme, étant un peu plus aristocratique, mit les meubles de Stephen Richards à la porte et dépensa la modeste somme de \$894.48 (comptes publics, p. 91) et en 1873 il dépensa encore \$812.54 (comptes publics, p. 101).

7. Sanfield Macdonald, étant un homme d'un goût modeste, s'est contenté de dépenser pour des meubles pendant les années 1870-71, \$1,584 de l'argent du peuple; tandis que ces amateurs de luxe, les messieurs (Grits) de la réforme ont dépensé en 1872-73 \$17,500.11.

8. Pendant les quatre années, l'administration de Sanfield Macdonald, la somme totale des contingents a été de \$115,398.16, (comptes publics 1871 p. 134) Nos Grits, en deux ans, ont dépensé la somme énorme de \$111,879.15 (comptes publics 1873 p. 158).

9. Sanfield Macdonald était trop mesquin pour encourager la "presse". Le plus qu'il ait payé dans un an est \$4,763.99. Le gouvernement libéral d'Ontario appréciait pleinement le "quatrième état" (surtout le *Globe*) paye la jolie somme de \$9,627.69. N. B. Seulement la modeste somme de \$637 à 30 des journaux Grits, pour avoir annoncé quelques centaines de tonnes de charbon.

10. Sanfield, n'ayant pas un goût bien artistique, se contentait de dépenser de 1870-71 \$11,059 pour les livres, papeterie etc.; nos savants réformateurs Grits dépensèrent en 1873-74 la petite somme de \$42,155.

11. Sanfield croyant à la loi peu coûteuse, ne voulut payer au Conseil de la Couronne en 1870-71 que \$19,030; mais des talents supérieurs (tels que ceux de Mackenzie, McKeown, McMahon, O'Donohoe, Harding, etc.) étant engagés par Blake, Scott, Crooks & Co., il devient nécessaire de payer un prix convenable; en conséquence, il fut payé en 1872-73 la somme modérée de \$29,979.

12. Le gouvernement de Sanfield, reconnu pour sa mesquinerie, refusa de meubler aucune des chambres à coucher privées aux dépens du public—McKellar, ayant un goût plus recherché, n'a pas d'objection à retirer du trésor \$194 pour un canapé en damas, etc., etc., \$12 pour une table à cartes.

13. Sanfield n'ayant que des idées cam-

pagnardes, n'appréciait pas les "Beau Arts." Blake, Scott, Crooks & Co., ayant initié l'innocent Archy McKellar, ce dernier fait ses coups hardiment, garnit sa chambre de chromos et de peinture pour le montant de \$227.45 (comptes publics de 1872, p. 33).

N. B.—La petite Madame—coûte \$1 la reine \$4.50.

14. Sanfield n'appréciait pas les talents et déterminé à ce que le pays reçoive valeur pour les services rendus, diminua les salaires des employés. Le présent gouvernement Grit, avec une libéralité qui rappelle celle des souverains de l'Est, augmenta les salaires de \$36,815 dès la première année de son règne.

15. Sous Sanfield, le commissaire des Terres de la Couronne trouvait la somme de \$26,813.42 suffisante pour les inspecteurs, les garde-chasse, etc., pour l'année 1871 (comptes publics, p. 65). Le *swell* Scott, avec l'assistance de Blake, Mackenzie, Mowat, McKellar, trouva de payer moins que \$49,141.74 en 1873; (comptes publics, p. 84); et en 1872, \$53,510.38 (comptes publics, p. 76-77).

16. Pour deux ans, sous la coalition, les garde-chasse, les inspecteurs, etc., contèrent \$52,377.34; tandis que, pour deux ans, sous la Réforme Grit, il a fallu au pays payer \$102,651!

17. Les dépenses du gouvernement civil sous la coalition, ou aucune année n'ont excédé \$114,613.79; tandis que sous les auspices de la réforme grite, ces dépenses approchèrent la modeste somme de \$156,617.12.

18. En 1871, sous une coalition conservatrice-libérale, une dépense de \$99,200.56 dans le département des Terres de la Couronne, réalisa un revenu de \$676,193.52. En 1873 le gouvernement de réforme Grit avec la libérale dépense de \$176,905.78 réalisa \$619,997.88. Vraiment, ceci est de la réforme.

19. En 1871 Sanfield Macdonald a vendu 485 milles carrés des limites de bois pour \$118,645; faisant \$253 par mille carré; Blake, Scott et Cie., ne voulant pas un pareil sacrifice, vendit 5,000 milles carrés pour \$602,665 faisant seulement \$119 par mille carré.

20. Le 25 novembre 1871, le *Globe* condamne Sanfield pour avoir vendu 485 milles carrés des limites de bois, sans avoir d'abord consulté le parlement. Le gouvernement Réformateur Grit de Blake, Scott et Cie., vend 1,000 milles carrés sans consulter le parlement, ce que le *Globe* approuve pleinement.

22. En 1871, Sanfield a payé \$20,712.56 pour des dépenses occasionnées par 25,842 émigrés au pays, faisant la somme modérée de \$1.15 par tête. Le gouvernement réformateur Grit, ayant à pourvoir pour beaucoup de partisans avides tels que les McMillan, Devison, Cook, Kellams, etc., et se sentant généreusement disposé à leur égard, paie \$159,178.55 pour l'émigration de 38,891 émigrés; ou en d'autres termes \$4.09 par tête. Réforme sans contredit!

23. Blake, McKellar Cie., faisant partie de l'Opposition, condamnerent Sanfield parcequ'il avait payé une paire de pinces sans produire de compte;

En 1872, McKellar a payé \$1,000 à Horrocks Cocks sans même demander de compte ni de reçu.

—Ceci est encore de la réforme!

24. En 1870, McKellar condamne Sanfield parce que ce dernier a dépensé \$2,000 afin de préparer une chambre de bal dans la maison du gouverneur. En 1872, McKellar dépense la somme énorme de \$11,000 pour un bal au gouverneur. Ceci est vraiment de la réforme!

25. En 1864, il était excessivement mal pour Joseph Morrison de donner des conseils au gouverneur sans avoir lui-même un siège au Parlement. Blake et Mackenzie résignèrent leurs places dans la législature d'Ontario au mois d'août 1872; mais ils continuèrent à conseiller le gouverneur jusqu'au mois d'octobre de la même année.

N. B.—Heureusement, M. MacKenzie n'oublia pas de retirer sa paie jusqu'au 31 d'octobre de la même année. Ceci est de la réforme.

26. En 1871, Blake fit une motion condamnant Sanfield pour avoir nommé des employés avant que le Parlement ait créé les offices et ait fixé les salaires. En 1872, Blake, McKellar et Cie., nommèrent David Spence à un emploi au salaire de \$1,200 deux mois avant l'ouverture du Parlement.

N. B.—C'est ce qu'on appelle la réforme. 27. Blake, Mackenzie, McKellar et Cie., condamnerent Sanfield parcequ'il avait nommé M. Greeley, un membre du Parlement, au poste de Shérif. En 1873, le gouvernement réformateur Grit, fidèle à ses professions de foi, nomma Robert Gibbons (Grit) un membre du parlement, shérif de Huron.

N. B.—C'est encore de la réforme! 28. En 1871, Blake, McKellar et Cie., s'opposèrent à ce que les officiers salariés reçussent une paye extra pour les services extra.

En 1872, Blake et Cie., payèrent à J. G. Scott, un employé permanent \$240 pour avoir rédigé le bill municipal, ouvrage qui était du ressort de son bureau. McKellar paya de même à M. Edwards, un officier permanent, la bagatelle de \$300 pour des services extra.

N. B.—C'est encore de la réforme!

29. A la convention de la réforme de 1860, il fut résolu "qu'aucun argent public ne serait dépensé par l'Exécutif avant l'autorisation expresse du Parlement. En 1872, le gouvernement réformateur Grit excéda les appropriations de \$89,074.93 [vide estimés de 1872, p. 20]. En 1873, la coalition grite excéda l'appropriation de \$49,531.14, sans consulter le parlement (comptes publics, p. 157).

N. B.—Sanfield n'excéda jamais l'appropriation!

30. Au mois d'août 1872, le *Globe* avertit les officiers publics de se tenir sur leurs gardes, car on ne souffrirait pas qu'ils se mélassent des élections. En janvier 1874, William Ross, le ministre de la Milice grite, ordonna à un inspecteur des postes, de voter pour le candidat ministériel.

En 1872, M. McLellan, Inspecteur des *High Schools*, se présenta comme candidat dans l'intérêt des Grits.

N. B.—Le *Globe* approuva ces procédés de la réforme!

31. En décembre en 1867, McKellar dénonça Sanfield parce que ce dernier avait adressé la parole aux électeurs lors de certains appels nominaux. En décembre 1873, McKellar était présent aux nominations de South Simcoe et de Toronto Ouest.

N. B.—McKellar n'était pas ministre quand il dénonça Sanfield!

32. La 32^e Victoria, chapitre 28, déclare qu'il est du devoir du commissaire de donner par annonces publiques des sous-missions pour les constructions, réparations dans tous les travaux publics, etc. McKellar, obéissant à cette sage loi, donna le contrat pour la prison centrale à son ami Decker sans demander de sous-missions.

N. B.—Autrefois on appelait cela *la tour de bûton*. Maintenant c'est de la réforme!

33. Les bons de la province de Québec, payables dans 30 ans à 5 par cent d'intérêt, ont été vendus en Angleterre à 97^e centins par piastre. Le trésorier Crooks, avec pleine connaissance de ce fait, prend \$1,500,000 des débentures du fonds d'emprunt municipal, payable dans 20 ans à 5 par cent d'intérêt, et garantit par \$40,000,000 de propriétés, et de sang froid les met en vente à 85 centins par piastre.

N. B.—Est-ce là de la réforme?

34. Le trésorier Crooks, dans les statistiques financières, dit qu'il a un surplus de \$1,642,887. McKellar, qui s'entend en chiffres dit qu'il y a un surplus de \$5,833,000. Lequel des deux dit vrai?

35. M. McKellar promit aux ouvriers et employés la franchise. En 1874, il fit passer un bill au Parlement à cette fin, mais il ne voulut pas consentir à ce que ce bill fut mis en force à temps pour les prochaines élections d'Ontario.

N. B.—Les mécaniciens et les commis sont priés de prendre note de ceci.

N. B.—Les candidats ministériels, sont spécialement priés de préparer leurs réponses aux faits ci-dessus. Les électeurs exigeront des réponses directes, et et non pas des injures personnelles.

Expérience.

Le *Journal de Québec*, rouge à Ottawa, traite à Québec, entreprend de défendre le gouvernement sur la question de corruption électorale.

"Mais il est un point qu'il est important de noter, c'est que nous devons au parti au pouvoir cette législation sévère et cette prompt justice qui frappe indistinctement tout le monde; et, après cela, les accusés de vouloir corrompre le corps électoral, pour gouverner, c'est exprimer un non sens et proclamer une injustice."

Fort bien! Mais que dire de l'accusation telle que portée contre le gouvernement et ses supports! Il ne s'agit pas de savoir "s'il veut corrompre," mais bien de savoir *s'il a corrompu*, si le parti des purs est un corrupteur chonté, s'il a dépensé presque des millions pour gagner le pouvoir.

Le *Journal* fait ensuite des révélations au sujet du passé. Il nous livre le secret des moyens employés pour le faire deux fois ministre et 30 ans député. Franchement, c'est à faire regretter, à beaucoup de ses amis, le support qu'ils lui ont donné de bonne foi. Voici cette révélation:

"Comme ils [les purs] avaient le pouvoir en mains, ne leur était-il pas possible de conserver la veille législative, au moyen de laquelle leurs prédécesseurs avaient gouverné si longtemps, en corrompant et en achetant le corps électoral à l'aide des souscriptions des entrepreneurs publics, que l'Etat leur [lisez: à moi en tranches] remboursait au centuple en contrats, en extras, en exemptions et en avances."

Pourquoi le rédacteur du *Journal* n'écrirait-il pas l'histoire de son temps. Il y a tant de faits qu'il connaît intimement, mieux que tout autre. Il y gagnerait en renommée et la morale publique y trouverait des précédents.

Le public a le droit de profiter de son quart de siècle d'expérience.

Des anciennes basiliques.

On appelait autrefois du nom de Basilique l'appartement royal, la salle du trône et des audiences privilégiées, le tribunal où siégeait le roi.

Esther, voulant demander la grâce du peuple juif, se rend vers le roi Assuérus, qui se trouvait alors dans sa Basilique, *Basilicam regis* (1), dit la Sainte-Ecriture, avec tous les insignes de sa souveraineté.

Plus tard le nom de Basilique s'étendit aux édifices publics où les rois faisaient rendre la justice en leurs noms, et convoquaient les principaux du peuple pour délibérer sur les affaires du royaume.

Salomon, dans le temple de Jérusalem, fit un grand parvis pour la multitude, et ce parvis reçut le nom de grande Basilique, et cette Basilique avait des portes d'airain. *Fecit Basilicam grandem et ostia in Basilica quo teit* etc (2).

Au milieu de cette Basilique le roi ordonna d'élever une estrade d'airain haute de trois coudées; cette tribune ou plutôt ce trône, surmonté d'un pavillon royal (3), était la place de Salomon.

C'est de là qu'au jour de la dédicace du temple il prononça cette sublime prière que nous aimerons à répéter, après trois mille ans, dans la nouvelle Basilique de Notre-Dame:

"Seigneur que le regard de votre miséricorde se repose jour et nuit sur cette demeure!"

"Quand les fils d'Israël viendront

(1) Esther, V. 1.

(2) Para. IV. 9.

(3) D. Calmet.

ici vous offrir leurs vœux, quel que soit l'objet de leur demande, exaucez la du haut du ciel.

"Si un jour après vous avoir offensé et après avoir été livrés au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ils viennent en ce lieu implorer votre clémence, couvrez leur crime de votre pardon et rendez-leur la liberté au sein de la patrie que vous avez donnée à leurs aïeux."

Lorsque le ciel sera fermé et qu'il ne tombera point de pluie à cause des péchés commis, si la multitude alligée vient ici déplorer ses fautes, vous pardonnerez, Seigneur, et vous ferez de nouveau descendre la pluie dans les champs.

"Durant la peste, ou la famine, ou la guerre, si quelqu'un vient ici élever les mains vers vous et demander miséricorde, vous lui serez favorable."

"Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient, d'un pays éloigné, vous adorant dans ce temple, vous accorderiez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières..."

Et le Seigneur répondit: "Si le peuple d'Israël est fidèle à ma loi, mes yeux seront ouverts et mes oreilles seront attentives à la prière de celui qui m'invoquera dans ce lieu, parce que j'ai choisi ce lieu et j'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y soient toujours attachés... *Cor meum ibi cunctis diebus*..."

De la grande Basilique du temple de Salomon, passons aux Basiliques chrétiennes.

Les premières sont dues à Constantin le Grand. Cet empereur chrétien, ému de voir l'Eglise de Jésus-Christ ensevelie vivante depuis trois siècles dans les catacombes, voulut lui donner asile dans son palais et dans de somptueux édifices, qui conservèrent le nom de Basiliques ou demeures royales.

Les Basiliques constantiniennes sont: *Saint Jean-de-Latran, Saint Pierre, au Vatican, Saint Paul, sur la voie d'Ostie, Saint Laurent, Sainte Croix-en-Jérusalem, Sainte Agnès, hors des murs, Saints Marcellin et Pierre, sur la voie Laticane*.

Elles peuvent être considérées, dit Mgr. Gerbet, comme les pierres angulaires sur lesquelles a porté la construction publique et libre de Rome chrétienne. Ces fondements de la nouvelle cité sont au nombre de sept comme les monts de l'ancienne Rome (4).

Les sept Basiliques enrichies de faveurs spirituelles par les Papes devinrent bientôt les églises les plus célèbres de la ville éternelle.

La piété chrétienne, dans le cours des siècles, n'eut rien de plus à cœur que de les embellir et de les rendre toujours plus dignes d'être la demeure du roi du ciel, comme elles avaient été autrefois la demeure des rois de la terre.

Plus tard, les Souverains-Pontifes choisirent dans l'Univers catholique quelques églises des plus remarquables par leur antiquité, ou leurs reliques, ou leur clergé, ou les faits mémorables dont elles avaient été le théâtre, et leur donnèrent le titre honorifique de Basilique.

Par cela même elles furent associées à ces premières Basiliques de Rome, avec lesquelles elles forment une famille royale au milieu des innombrables églises répandues sur toute la surface de la terre.

Il y a des Basiliques majeures et des Basiliques mineures. Les quatre principales Basiliques majeures, ou de 1^{er} ordre, sont saint Jean-de-Latran, saint Pierre, au Vatican, saint Paul, hors des murs, et sainte Marie-Majeure.

Leur mission est de représenter à Rome les quatre premières cathédrales patriarcales (5), c'est-à-dire de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, et d'Antioche. Celle de saint Jean-de-Latran est la première. Elle est de droit et de fait le chef et la mère de toutes les églises de la ville et du monde.

C'est là que les Papes ont continué, jusqu'à nos jours, de prendre possession de leur siège. Comme l'autorité du Chef suprême de l'Eglise universelle est attachée à la qualité de successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ, et premier évêque de Rome, l'Eglise épiscopale de Rome est par cela même la première de toutes les églises. Elle a même le pas sur la Basilique de saint Pierre, dite Vaticane, quoique cette dernière soit la résidence habituelle des Papes (6).

Les autres Basiliques sont appelées mineures ou de second ordre; elles sont placées sous le patronage du Pape, elles ont le droit de porter aux processions le *canopée* ou *pavillon* comme les Basiliques de Rome, et elles peuvent s'affilier à une Basilique majeure pour jouir des mêmes privilèges et des mêmes indulgences.

(*Annales de N.-D. du Sacré-Cœur*).

Nous apprenons que Mgr. l'Archevêque a adressé au chapitre de Sainte Marie Majeure, à Rome, une demande d'affiliation de la Basilique de N. D. de Québec, afin de procurer à celles-ci les mêmes privilèges et les mêmes indulgences.

(4) Esquisse de Rome chrétienne.

(5) Macri et autres auteurs.

(6) Histoire des Papes. Chantrel.

Grand Tronc.

Les 26, 27, et 28, le Grand-Tronc posera ses lisses d'acier et rétrécira sa voie. Les malles, pendant ces jours, sera transportés en voiture. Le parcours des convois réguliers recommencera le 29.

UNIVERSITÉ-LAVAL.

Dans l'impossibilité de satisfaire le public de Québec par le concert de jeudi soir, à cause du petit nombre de places disponibles, le Séminaire a obtenu de Messieurs les Artistes qui prennent part à ce concert, d'en faire la répétition le lendemain soir, vendredi, di, 2 octobre.

En conséquence, jeudi, 1^{er} octobre, il n'y aura d'admis que les personnes munies d'une invitation officielle spéciale.

Les cartes d'admission générale ne serviront pas ce jour-là, mais elle serviront vendredi.

(Communiqué)

Les journaux rouges de

LISTE

De Clergé du Diocèse de Québec au 1er. Octobre 1874.

Un ami de notre journal a bien voulu nous communiquer la liste suivante :

Monsieur François de Laval de Montmorency.

Pères Jésuites.

François LeMoine, André Richard, Claude Dablon, Charles Albanel, Jacques Frémont, François Boniface, Louis Nicolas, Thierry Beschefer, Jacques Bruyas, Jacques Marquette, Guillaume Mathieu, François de Crépiau, Jean de Tamberville, Pierre Chénier, Jacques de Tamberville, Jean Baptiste Boucher, Guillaume Pierre Chénier, Pierre Joseph Marie Chénier, Gabriel Drulière, Hugues Pinet, Claude Jean Allouez, Henry Nouvel, Louis Hefez, Julien Garnier, Étienne Carheil, Louis de Beauharnais, Pierre Millet, Antoine Dalmass, Antoine Silvy, Jacques Gravier, Samuel Bonnard, Claude Chantebrière.

Pères Récollets.

Dorothée de Sainte-Claire, Gabriel de la Rivière, Martial Timosin, Léonard Dauboussin, Benoît Pierre Duplain, Clément Leclercq, Dominique de Sainte-Elizabeth, Simple Landon, Expère Deshaies, Claude Moineau, Eustache Maupassant, François Laro.

Sulpiciens.

Gabriel Sonart, Guillaume Bailly, François Dufour de Casson, Étienne Guyotte, Claude Troncy, Joseph Marlet, François Leclercq, Gilles Perrot, Michel Barthélemy, Jean Frémont, François de Salgues de Fénéon, René Saturnin Taschereau d'Urfé, Louis Armand de Gies, François Segond.

Pères Séculiers.

Jean LeBey, Thomas Joseph Morel, Jean Duroy, Hugues Pommier, Germain Morin, (1er. poète canadien), Nicolas Gohet, Charles Amador Martin, Jean Jollet, François Dupré, Christophe Perrot, Henry de Bernières, François d'Allet, Louis Ange Des Maizet, J. Bte. DuBois des Prézels, François Fillon, Pierre de Camont, Nicolas Allego, Cyprien Dufort, François Lamy. Total : 77 prêtres, dont 32 Jésuites, 12 Récollets, 14 Sulpiciens, 19 Pères Séculiers.

Pères Séculiers.

INFORMATIONS.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a donné un goûter à l'Aniral Wellesley et aux officiers du *Bellerophon* et de l'*Argus*, mercredi dernier. Étaient invités Mme. et Melle. Wellesley, Mme. Wells, le Lord Bishop de Québec, le Très-honble. W. E. Forster, Sir T. Fowell Buxton, le Grand-Vicaire Cazeau, le col. et Mme. Luard, le col. Casault, C. M. G., le col. Strange, les Hons. MM. de Boucherville, Malhiot, Garneau et Angers, MM. R. Hamilton et Becket, major Colfer.

Les honorables Anger, Church et Malhiot sont nommés conseillers de la Reine.

L'honorable J. J. Ross a résigné comme ministre fédéral, et sera remplacé par M. Vail, ministre local de la Nouvelle-Ecosse. M. Scott de secrétaire d'état a été fait ministre de la milice.

M. Ross a refusé un postes de maître des douanes, et est, paraît-il, très vexé de la conduite du gouvernement à son égard.

Le col. Strange a passé en revue, hier après-midi, les volontaires du camp de Laprairie. Le col. Lovelace commandait la cavalerie, et le col. Fletcher, l'infanterie. Beaucoup de personnes de Montréal s'y étaient rendues. La levée du camp a commencé hier.

L'Hon. A. J. Smith, est parti avant hier soir de Montréal, pour visiter les provinces maritimes.

Les travaux sur le chemin de fer de Pembina, vont commencer cette semaine.

Le Maire d'Ottawa et les Echevins Bangs, Heney, Pratt, McDougall et Birkett ont été députés à Toronto pour assister à la séance annuelle de la société des artisans et agriculteurs, qui doit se tenir à Toronto aujourd'hui. Leur but est de travailler pour avoir l'exposition provinciale à Ottawa l'année prochaine.

La compagnie du télégraphe *Dominion* a ouvert un nouveau bureau à la Pointe Claire, P. Q.

La pêche abonde, cette année, sur les bancs de l'île de Terre-neuve.

On dit que le sénateur Conkling a exprimé clairement, dans une entrevue, que Grant n'est pas en faveur du "third term."

Le nouveau gérant de la compagnie du Grand-Tronc, a visité ces jours-ci, en compagnie d'ingénieurs, les environs du Cap Rouge, pour s'assurer s'il était possible de construire un pont suspendu sur le St. Laurent en cet endroit.

Les 12 écoles catholiques de la ville de Rochester, N. Y., sont fréquentées par 5,532 élèves. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles publiques est de 5,697, ce qui donne une différence de 16 élèves seulement en faveur des écoles supportées par l'Etat. —(ECHO du Canada.)

Les conservateurs du Haut-Canada doivent avoir aujourd'hui une grande réunion à Toronto. La plupart des comités et des villes seront représentés à cette convention, qui sera une grande démonstration. Les libéraux perdent du terrain chaque jour dans le Haut-Canada. La réaction qui s'est faite depuis quelques mois est sensible, et l'on prévoit d'une manière certaine la fin du règne gris. —(Minerve).

Les prix qui seront donnés au concours international de tir, aux États-Unis, dépasseront la somme de \$8,000.00.

Le Rév. John McElroy, de l'église St. Jean Frederick Maryland, est probablement le prêtre le plus âgé de l'Amérique du Nord. Il a à présent, 88 ans; il a été ordonné par l'archevêque Carroll il y a 60 ans. Il devient aveugle pendant quelque temps, mais il recouvra la vue par suite d'une opération.

Samedi dernier, 19 Septembre, Sa Grandeur Mgr. Laflèche a fait dans sa Cathédrale, les ordinations comme suit :

Tonsurés.—MM. Jos. Désiré Houde, Edmond Gényeur, Prosper Victor Cloutier, Emile Martial Chapedelaine. **Ordres Mineurs**.—MM. Elie Blais, Moise Laplante, Jos. P. Georges Brunel, F. X. Lessard, Henri Chapedelaine, Téléphone Laflèche, Georges Bernard Tanguay, Jos. Jacob Fortier, Narcisse Charland, Jos. Alexandre Desaulniers.

Sous-Diaconat.—M. F. X. Epiphane Dusseault, Zéphirin Léonard, Chandonnet, Elie Blais, Moise Laplante, F. X. Lessard, John Sheehan (Springfield).

Dimanche Sa Grandeur s'est rendue à St. Grégoire pour y terminer les ordinations.

Diaconat.—MM. F. X. Epiphane Dusseault, Z. L. Chandonnet, Ol. Savoie, Elie Blais, M. Laplante, F. X. Lessard, John Sheehan.

Prêtre.—MM. Frédéric Tétreau et Onézime Landry, tous deux de la paroisse de St. Grégoire. Mgr. Laflèche est revenu hier dans sa ville épiscopale. —(Courrier de St. Hyacinthe.)

On lit dans le *Moniteur* :

Il y a eu dimanche quinze jours, Sa Grandeur Mgr. McKinnon, Evêque d'Arichat, faisait la dédicace de l'Eglise de Ste. Croix, de Ponquette, Cap-Breton. Sa Grandeur était assistée des Révds. D. Chisholm, C. P. Martel, R. McGillivray, D. Chisholm, et W. Chisholm, desservant de Ponquette. Cette Eglise en style gothique, a été construite par John McDonald, Ecr.

Le *Courrier de St. Hyacinthe* donne la liste suivante des changements ecclésiastiques effectués dernièrement par Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe.

MM. L. E. Poulin, de la cure de Ste. Angèle à celle de St. Paul.

L. C. Blanchard, de la cure de St. Ephrem à celle de Ste. Angèle.

J. B. Duhamel, de la cure d'Island Pont, Vermont, à celle de St. Herménigilde de Barford.

F. Gigault, de la cure de St. Damien à l'Evêché.

E. Gravel, de l'Evêché à la cure de St. Damien.

J. D. Meunier, du Séminaire au Vicariat de St. Aimé.

J. I. Courtemanche, du vicariat de St. Aimé à celui de St. Athanase.

E. Lessard, du vicariat de St. Athanase à celui de St. Judes.

C. Davignon, du vicariat de Ste. Marie à celui de la Cathédrale.

A. F. X. Bouvier, au vicariat de Ste. Marie.

M. Beaudry, se consacre aux missions canadiennes des Etats-Unis.

J. E. Germain, curé de Notre-Dame du Richelieu laisse le ministère pour cause de santé, et se retire à l'Hôtel-Dieu.

A. S. Dupuy, vicaire à la Cathédrale, laisse le ministère pour la même cause, et se retire chez son frère, M. le curé de St. Sébastien.

MM. Michel Gervais, Jérôme Lusier, J. B. Pion, J. B. Langelier, C. Civalier, Frs. Mailloux, P. Cloutier, Jos. Pin, Jos. Bazinet et Ls. Querry, tous de St. Hyacinthe miliciens de 1812 ont réclamé du Gouvernement Impérial la pension promise. Malgré que ces vieillards dépassent leurs quatre vingt ans ils jouissent encore de leurs facultés et quelques-uns mêmes travaillent pour gagner leur subsistance.

Nous serions heureux de les voir réussir dans leur demande.

—(Courrier de St. Hyacinthe.)

Dans l'île de Madagascar lorsqu'on veut inviter quelqu'un à boire on lui tire délicatement l'oreille. A St. Hyacinthe il y a une foule de gens qui ne se laissent pas tirer l'oreille pour accepter cette invitation. —(Idem.)

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble Transatlantique.)

Londres 22 sept.

On croit que l'Impératrice de Russie doit visiter vers le milieu du mois prochain, sa fille, la Princesse d'Edimbourg.

Paris 22 sept.

On a ordonné les élections pour remplir les sièges vacants, dans l'Assemblée Nationale. Elles auront lieu le 18. octobre prochain.

L'excitation causée par les prochaines élections pour le conseil général, dans l'île de Corse, a fait de grands désordres. Les autorités ont été obligées d'intervenir pour empêcher une lutte entre les partisans du prince Napoléon, et ceux de M. Petrie, candidat opposé au parti bonapartiste.

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble Transatlantique.)

Londres 22 sept.

On croit que l'Impératrice de Russie doit visiter vers le milieu du mois prochain, sa fille, la Princesse d'Edimbourg.

Paris 22 sept.

On a ordonné les élections pour remplir les sièges vacants, dans l'Assemblée Nationale. Elles auront lieu le 18. octobre prochain.

L'excitation causée par les prochaines élections pour le conseil général, dans l'île de Corse, a fait de grands désordres. Les autorités ont été obligées d'intervenir pour empêcher une lutte entre les partisans du prince Napoléon, et ceux de M. Petrie, candidat opposé au parti bonapartiste.

—(Minerve).

Londres 23 sept. Une dépêche reçue de sources Carlistes, nie le fait que Don Carlos ait été reconnu par quatre branches Bourbon, comme héritier présomptif au trône de France.

ETATS-UNIS.

New-York 23 sept. La fièvre sévit toujours à Pensacola. Sur 38 mortalités on compte 13 cas de cette maladie.

Un grand nombre d'excursionnistes sont partis pour St. Jean N. B. afin d'être témoins des courses de Morris de Pittsburg et Brown d'Halifax. Les paris en cette ville sont de 100 pour Brown et 70 pour Morris.

La convention des conservateurs s'est terminée hier. Elle a eu un succès complet. Avant la clôture, des résolutions ont été passées déclarant la nécessité d'une administration économique des affaires publiques; condamnant la politique suivie par le parti au pouvoir, relativement aux lois de la Couronne comme ruineuses, et disant que les terrains à bois devraient, avant d'être vendus, être arpentés et explorés et que la vente en devrait se faire par blocs d'une étendue fixée. Ce projet doit être soumis à la Législature pour être ratifié. L'on a aussi condamné le système de donner sans soumissions des contrats officiels comme contraire à la loi.

Plusieurs autres résolutions ont été adoptées, surtout une condamnant la corruption ouvertement pratiquée, comme nous l'avons vu aux dernières contestations d'élection, par le soi-disant parti des purs.

FAITS DIVERS.

LE PREMIER MOUVEMENT. —Ce matin, on remarque dans notre ville, un mouvement qui n'est pas d'habitude. On voit déjà s'élever, près de la cathédrale, qui bientôt portera le nom de basilique, un arche dont les dimensions promettent beaucoup en faveur de l'aspect religieux et imposant qu'il présentera dans quelques jours. Bientôt le bruit du marteau et de la lache va retentir dans tous les quartiers de la ville, sous la main des ouvriers qui dresseront d'autres arches en différents points. Jamais la vieille cité de Champlain n'aura été témoin d'une cérémonie aussi belle, aussi grandiose, aussi pieuse! Courage citoyens car c'est pour Dieu que vous travaillez et il saura plus que personne apprécier et récompenser dignement votre mérite.

COMITÉ DE QUÉBEC. —L'exhibition pour ce comté s'ouvrira le 7 octobre prochain, à Charlesbourg sur le terrain public.

TRISTE ACCIDENT. —Notre correspondant d'Ottawa nous donne les détails suivants sur un bien triste accident. Le propriétaire du "Union House" fait bâtir une aile à son hôtel, ayant quatre étages. Hier, des peintres étaient à peindre la corniche, près du toit. Soudain, l'échafaud manqua faute de solidité, et les spectateurs poussèrent un cri d'effroi en voyant deux hommes tomber sur le trottoir. L'un d'eux vécut à peu-près un quart d'heure, l'autre est mort sur le champ.

Un troisième qui se trouvait aussi sur l'échafaud, eut le temps de se cramponner à la prique de la bâtisse, et, chose difficile, il s'est tenu là, avec une seule main jusqu'à ce qu'on lui ait jeté une corde. Alors, un homme de l'intérieur de l'édifice le tira par les pieds en dedans et parvint ainsi à le sauver d'une mort inévitable.

SINGULIER ACCIDENT. —L'autre jour un homme était à nettoyer un bec de gaz au palais de l'archevêché. Tout-à-coup l'échafaud manqua sous ses pieds, et il demeura suspendu par le menton au bec de gaz. On vint immédiatement à son secours et bien qu'il ait été gravement blessé, il est en voie de guérison.

MORT SUBITE. —Le coroner a tenu une enquête avant-hier matin, à la prison de cette ville, sur le corps d'une vieille femme nommée Angèle Labrecque, qui est morte mardi soir. Le verdict a été de "mort naturelle."

MEURTRE A MIRAMICHI. —Vendredi soir un matelot du nom de Thomas Pain, venu de Québec par le *Secret*, trinquait dans une auberge de Chatham avec un matelot de sa connaissance du nom de George McKellon, lorsqu'il s'engagea entre eux une discussion sur leurs capacités respectives. On s'échauffa tant que McKellon tira un poignard et le dirigea dans l'abdomen de Pain. On transporta le blessé à bord du *Secret*, où les soins médicaux lui furent prodigués, mais en vain, car il mourut quelques heures après. McKellon a été empoigné par la police, et une enquête a été instituée de suite.

—(Moniteur Acadien.)

—ooo—

L'ÉPUISEMENT et la défaillance des forces du corps sont, d'ordinaire, une conséquence naturelle d'un excès de travail qui ne laisse point de repos à l'esprit. On doit toujours veiller à ce que le corps ou l'esprit ait quelques instants de repos, lorsque l'un ou l'autre s'est livré à un travail fatigant. Ainsi, si l'on néglige de réparer les forces épuisées du cerveau ou de quelque autre organe nerveux, on peut considérer l'extinction prématurée de la vie, comme étant le résultat de cet épuisement. Les ingrédients qui entrent dans la composition du Sirop d'Hypophosphites de Fells sont propres à purifier le sang, à donner de la vigueur aux muscles, et en conséquence, ce Sirop aura pour effet non-seulement d'empêcher l'épuisement, mais aussi de faire repousser la constitution tout ce qu'elle aura perdu de force.

—ooo—

Québec, 25 Sept. 1874.

Annonces Nouvelles.

Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de Joseph Lavoie.—Owen Murphy.
Le Premier Octobre Prochain.
Cour Supérieure.—J. B. R. Dufresne.
Marchandises à Bon Marché.—Fyfe et Garneau.
Compagnie du Richelieu.—A. Desforges.
Compagnie de Nav. "Union"—J. E. Deschamps.
Le Sirop d'Hypophosphites de Fells.

Bulletin Commercial.

Le montant des droits perçu à la Douane de Québec, le 24 du courant est de \$2,477.00.

MARCHES MONÉTAIRES.

New-York, 24 p. m. 25 Sept. 1874.
Or, 109 1/2
Echange sterling 84 1/2
GREENBACK 90 à 91

E. C. BARROW,
Courtier,
No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

24 Sept.—Par la barque Constance, Cummings, de Greenock—750 tonnes de charbon, 2 ballots de coton à Dinning et Webster.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

24 Sept.—Barque Constance, Cummings, Greenock, 13 août, Dinning et Webster
—Halewood, Williams, Maryport, 11 août, Leslie et Budden, charbon
—Maritime, Olsen, Cork, août, H Hagens, lest
—J. P. Smith, Williams, Havre, 7 août, E H Duval, lest
—Margaret Ann, Rhodes, Greenock, 13 août, A Nicoll, charbon
—Stanley, Natvig, Greenock, 27 juillet, Falkenberg et Schwartz, charbon
—Batcola, Thomassen, Belfast, 13 août, Hans Hagens, lest

ENTRÉS EN CHARGEMENTS.

24 Sept.—Etoile du Matin, 77, Pasphebie, Hunt Brook et Cie, quai Renaud
Royalist, 591, Leith, A Gilmour et Cie, anse aux Sauvages
Belle, 479, Padstow, A Gilmour et Cie, anse aux Sauvages
Mareline, 45, St Pierre Miquelon, Anderson, Bros, quai des Commissaires
Zealandia, 1034, Greenock, J Sharples, Sons et Cie, nome de Burns.

EXPÉDIÉS.

24 Sept.—SS Acadian, Cabell, Picton, Allans, Rae et Cie
Navire Advance, Dick, Londres, A Gilmour et Cie
—Reciprocity, Christall, Liverpool, R R Debell et Cie
Barque Nina, McKenzie, Montrose, A Gilmour et Cie

—ooo—

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS

Québec, 25 Septembre 1874.

Golette Ste Croix, F Lemay, Lothinière—Ecoree
—Naville, F Belanger, St Nicolas—do
—Alminda, J Paradis, Bic, —Dois
—Alminda, R Mathieu, St Ours—Foin
—Amy, E Lemay, St Jean D C—Bois
—Alma-Maria, L Lagassé, Het—do
16 Bateaux avec Bois et Pierre.

Naissances.

A Québec, dimanche dernier, madame Pamphile Lemay, un fils.

Ce matin, en cette ville, Madame J. F. Belleau, un fils.

Le 24 du courant, la femme de M. P. Juneau, Typographe, a mis au monde un fils.

CANADA. } COUR SUPÉRIEURE.

Province de Québec, }
District de Québec, }

Le Dix-Neuvième Jour de Septembre Mil-huit-cent-soixante-et-quatorze.

No. 1086

JOSEPH LALIBERTÉ, écuier, marchand, de la paroisse de St. Jean Deschailions, Demandeur.

VS

EVANGELISTE PATRIS, cultivateur de la dite paroisse de St. Jean Deschailions, Défendeur.

U la requête présentée de la part du Demandeur, aussi l'affidavit produit et le rapport d'huissier fait au bref de sommation émané en cette cause. Et vu qu'il appert que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il possède des biens dans icelle; Il est par le Procureur de la Cour Supérieure, pour le District de Québec, ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans le *Courrier du Canada*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, et deux fois en langue anglaise dans le *Quebec Daily Mercury*, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, le dit Défendeur soit sommé de comparaître sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande du dit Demandeur, et que faute par lui de ce faire, il soit permis au dit Demandeur de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

(Vraie copie)

(Signé) J. B. R. DUFRESNE, Dep. P. C. S.

Québec, 25 Sept. 1874.—27

529

1er. OCTOBRE.

A L'OCCASION du Deux-Centième Anniversaire de l'élection du Siège de Québec, nous, soussignés marchands, épiciers et marchands de fleur et cuir, de la Basse-Ville, consentons à fermer nos établissements le premier OCTOBRE prochain.

Martineau et Thibaudan, Normand Chouinard, Olivier Durin, Louis Poulin, Jos. Lachance, Audet et Robitaille, Lazar Turcotte, Archambault et Lebeau, L. N. Rhéaume, P. G. Bussière, William Carrier, Martin Dion et Cie, G. Gastonguay, J. P. Lebel, Louis Demers, Louis Carrier, Antoine Bonhomme, Philippe Cloutier, Leclerc et Letellier, N. O'Connor, Isidore Morissette, J. B. Lebrun, Québec, 25 Sept. 1874.—27

530

MARCHANDISES A BON MARCHE

—CHEZ—

FYFE & GARNEAU,

NO 55, RUE ST. JEAN.

DÉPARTEMENT DES DAMES.

Soies Noire et de Couleur, Etoffes à Robes, dernière mode; Indiennes, Brillants Piqués, Ombrées, Gants de Kid, Bas de Coton, Chapeaux de Paille, Rubans, Fleurs, Etc., Etc.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS.

Tweeds, Serges, Chemises Blanches et de Couleurs, Collets Cravates, Bretelles, Chaussettes, Gants, Parapluies, Etc., Etc. Nous avons des Tailleurs et des Modistes d'expérience qui peuvent satisfaire les plus difficiles.

VENEZ VOIR.

Québec, 10 Juin 1874.

22 Avril 1874.—c

382

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JOSEPH LAVOIE, de Ste. Luce, comté de Rimouski, marchand, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son magasin, dans la paroisse ci-dessus mentionnée, MARDI, le 13ème jour d'Octobre 1874, à 2 heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'état de ses affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.

Québec, 24 Sept. 1874.—6f

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de THOMAS COOLICAN et JAMES S. COOLICAN, faisant commerce sous le nom de T. et J. S. COOLICAN, Faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens; et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue St. Pierre, Québec, SAMEDI, le 3ème jour d'Octobre, à 2 heures P. M., pour s'enquérir de l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

WM. WALKER,
Syndic provisoire.

Québec, 18 Sept. 1874.—6f

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de FLORENT GUAY, de Québec, Marchand de Marchandises Sèches, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, rue St. Pierre, à Québec, MARDI, le 6ème jour d'OCTOBRE 1874, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.

Québec, 16 Sept. 1874.—7f

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA } COUR SUPÉRIEURE
Province de Québec, }
District de Kamouraska, }

Dans l'affaire de POLYCARPE NADEAU, Failli.

Le Troisième Jour de NOVEMBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

Fraserville, 26 août 1874.
POLYCARPE NADEAU, Failli,
par L. B. DIONNE,
Son procureur ad litem.

Québec, 4 Sept 1874.—1m

Acte Concernant la Faillite de 1869

Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE
District de Québec, }

Dans l'affaire de F. X. FORTIER, Failli.

SAMEDI, le Troisième Jour d'OCTOBRE prochain, le failli demandera à la dite Cour sa décharge en

